

Charte d'engagement APE

En adhérant à l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Stendhal, je m'engage à respecter les règles suivantes.

Article 1: Je me conduis de manière responsable et je véhicule une image positive de l'Association, avec bienveillance, auprès des parents, de l'administration, des élèves et de toute personne tierce qui revêt un rôle officiel.

Article 2: Je m'engage à être à jour de ma cotisation.

Article 3: Aucune atteinte ne sera portée par mes gestes, mes paroles ou mon attitude ni à l'Association, ni à aucun de ses membres. Politesse et courtoisie sont des devoirs essentiels.

Sont interdits:

- toute attitude provocatrice, tout comportement indigne, tels que violences verbales ou écrites;
- tout propos diffamatoire ou injurieux à l'égard de toute personne morale ou physique;
- tout propos haineux, agressif ou méprisant;
- toute insinuation à caractère raciste, xénophobe, portant sur le handicap ou l'orientation/identité sexuelle; - tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison de ses convictions personnelles, de son appartenance religieuse, ethnique ou politique;
- tout propos obscène ou pornographique;
- tout comportement susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en Italie et en France, tout acte malveillant, frauduleux ou illégal.

Article 4: Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires, internet, social media....). Ceci inclut les rapports envers l'administration. Par conséquent, tout membre de l'Association qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'APE ne devra le faire qu'après l'accord du Bureau et uniquement sur des informations officiellement validées.

Article 5: Si un membre a connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'Association, il doit impérativement et immédiatement en informer les membres du Bureau.

Article 6: Je ne perçois aucune rémunération personnelle pour l'activité que j'organise ou anime.

Article 7: Je n'utilise ni les listes de diffusion (mail, adresses personnelles, téléphones ou autres) des membres ni les listes des classes à des fins commerciales ou personnelles. Je ne les diffuse pas vers d'autres structures ou associations sous peine d'exclusion et de poursuites pénales. Je m'engage à garder confidentielle la liste des participants à mon activité en utilisant la fonction « copie cachée » CCI lors de mes communications mails.

Article 8: J'informe le comité avant mon départ en respectant un délai de prévenance raisonnable, sauf cas de force majeure.

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire ou définitive suivant le cas) décidées par le Comité à la majorité absolue, sur proposition du Bureau.

PRÉNOM: NOM:

DATE: SIGNATURE: *précédée de la mention lu et approuvé,*
.....